



Section IDF Ouest : 15 rue Feydeau – 2^{ème} étage - 75002 PARIS - BC : 111-80
☎ : 01 42 95 14 74 📠 : 01 42 95 11 16 / e-mail : folclcidfouest@gmail.com

Monsieur Jérôme SICOT
Directeur de la Direction Régionale IDF Ouest
19 boulevard des Italiens
75002 Paris

Monsieur Frédéric STOMBELLINI
Directeur OSC Entreprises
10 Place Oscar Niemeyer
94800 Villejuif

Paris, le 23 Février 2018

Messieurs,

LCL a informé le Comité Central d'Entreprise (séance plénière du 14/12/2017) de son projet de fermeture du site de Nanterre.

Cette fermeture qui concerne les unités CRC et OSC entraîne pour les personnes concernées, d'importantes modifications de leurs conditions de travail (mobilité géographique et/ou fonctionnelle, rémunération, statut, etc...).

Le 25/01/2018, ce projet a fait l'objet de questions et de revendications lors de la réunion des délégués du personnel, qui n'ont pu être traitées dans leur intégralité.

La Direction locale a pour certaines demandes estimé que seule une négociation avec les organisations syndicales devait permettre de donner un cadre adéquat à la prise en compte de ces dernières.

En date du 30/01/2018, les élus de comité d'établissement LCL IDF Ouest ont voté majoritairement la motion suivante :

« Les élus du comité d'établissement IDF Ouest demandent à Monsieur SICOT, président du Comité d'établissement IDF Ouest, l'ouverture d'une négociation syndicale concernant le projet de fermeture du site de Nanterre dans laquelle seront, entre autres, abordés les points suivants : intégration de la prime d'attractivité, extension du télétravail, prime de transfert collectif, prime de mobilité fonctionnelle et /ou géographique ».

Notre organisation syndicale considère que l'impact et les conséquences de ce projet pour l'ensemble du personnel concerné justifient pleinement l'ouverture d'une négociation.

FO LCL IDF Ouest vous demande donc :

- l'ouverture de cette négociation afin d'y traiter, entre autres, les points cités dans la motion du 30/01/18,
- la communication d'un calendrier de réunion,
- la transmission aux instances représentatives du personnel (CHSCT, CE) de l'accord ou du relevé de conclusions émanant de cette négociation.

Pour Force Ouvrière, cette demande s'inscrit dans un souhait d'aborder les différentes réorganisations ou mutations structurelles en recherchant un juste équilibre entre l'intérêt de l'entreprise et de son personnel.

FO LCL IDF Ouest vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Copie : Responsable des Relations Sociales, Délégué Syndicale Nationale FO, Secrétaire CCE, Secrétaire CE IDF Ouest, Secrétaire CHSCT Nanterre Val de Seine, Secrétaire Opéra Chatelet Secrétaire CHSCT Siège et Annexes, Délégués Syndicaux IDF Ouest, Directeur du Centre de Relation Clients, CSR CFDT/ CGT/ SNB.

Agnès DUFETRE
Déléguée Syndicale



Laurent GANIOLE
Délégué Syndical

